Vos attentes sur cette formation

J'intègre un chien de protection dans mon troupeau

- Avez-vous déjà rencontré des problèmes de prédations dans vos élevages ?

  ☐ Non ☐ Oui, lesquels ? .....

  .....

  .....

- Quelle(s) espèce(s) d'animaux souhaitez-vous protéger ? Et dans quelle(s) situation(s) ?

  .....

  .....

  .....

- Vos attentes pour cette journée de formation ?

  .....

  .....

  .....

  .....

- Vos suggestions ?

  .....

  .....

  .....

  .....

  .....

Accès aux conditions générales de vente sur demande

Responsable de stage

Emilie CHANTEGREL

e.chantegrel@puy-de-dome.chambagri.fr

Contact pour les inscriptions

Territoire Dore Livradois-Forez

Agnès SAVINEL

Tél : *04 73 82 09 74 / 04 73 80 10 06*

Fax : *04 73 82 37 28*

a.savinel@puy-de-dome.chambagri.fr

Site internet

www.puy-de-dome.chambres-agriculture.fr

La formation présentée dans ce dépliant bénéficie du concours financier de VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant) et selon les cas du FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

FORMATION

Élevage

J'intègre un chien de protection dans mon troupeau

Lundi 11 Janvier 2021
Mardi 12 janvier 2021

Ambert

J'intègre un chien de protection dans mon troupeau

Objectifs de la formation

Etre capable de s'approprier la méthode de mise en place d'un chien de protection dans un troupeau. Apprendre à mieux connaître le fonctionnement des chiens et plus particulièrement des chiens de protection. Développer ses compétences et acquérir un savoir-faire.

Programme

- La place du chien de protection.
- Comment faire le parallèle entre le chien de protection et le chien de conduite.
- Les 3 phases de protection : la vigilance, la dissuasion, l'action.
- Observation du chien au troupeau : vérification de la fixation au troupeau :
  - un passage avec congénère (test vigilance, dissuasion et action),
  - un passage d'un humain (test vigilance, dissuasion et action).
- Observation du comportement chien/maître.
- Qualification et quantification des traits de caractère du chien pour apprécier le niveau de qualité des différents paramètres de la protection.

Méthodes

- Exposés théoriques par le formateur et échanges en salle.

Public visé

Eleveurs ovins, caprins, porcins, bovins et de volailles du département du Puy de Dôme.

Je choisis et j'éduque mon chien de protection.

Durée : 2 jours

Dates, lieu & horaires

Lundi 11 janvier 2021
Mardi 12 janvier 2021

J1 : En salle, Chambre agriculture, 19 avenue de Lyon, 6360 Ambert

J2 : Sur exploitation de Pierre Sayet et Laetitia Meneuvrier à Valcivières.

De 9h30 à 17h30

Coût de la formation

Cf. votre situation sur votre bulletin d'inscription ci-contre.

Ces tarifs sont pour des contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation MSA et/ou n'ayant pas dépassé leur plafond de prise en charge VIVEA (maxi 2000 €/an et /personne)

Votre compte est consultable sur www.vivea.fr

Intervenant(s)

Yves LACHENAL, référent chiens de protection

Une attestation de stage vous sera délivrée en fin de formation
Cette formation ouvre des droits au crédit d'impôt (exploitation bénéfices réels) et une aide au remplacement (CASDAR)

Le + formation

Des exercices sur animaux avec un chien

OUI, je m'inscris à la formation
J'intègre un chien de protection dans mon troupeau
11 et 12 janvier 2021

Vous trouverez ci-joint mon chèque de participation aux frais pédagogiques libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. Mon inscription sera effective à réception du règlement. Je recevrai alors ma confirmation de stage accompagnée du contrat de formation. Les frais de repas et de déplacement restent à ma charge.

☐ Mme ☐ M. Nom-Prénom .....

Adresse.....

.....

Tél fixe et/ou portable :..... .....

E-mail :.....

Cocher la case selon votre situation exacte :

1/ Contributeur VIVEA

☐ Chef d'exploitation ☐ Conjoint collaborateur
☐ Aide familial ☐ Cotisant solidaire

Sur la base de 23 € par jour, ma participation est de 46 € pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs cotisations n'ayant pas dépassé leur plafond de prise en charge VIVEA (maxi 2000 €/an et /personne).

2/ Autre demandeur titulaire d'un PPP qui inclut cette formation

☐ Salarié ☐ Etudiant
☐ Profession libérale ou chef d'entreprise non agricole

Sur la base de 23 € par jour, ma participation est de 46 € dans la limite du plafond de prise en charge VIVEA (maxi 2000 €/an et /personne)

☐ Inscrit à Pôle Emploi *(contactez Pôle Emploi)*

Sur la base de 145 € par jour, ma participation est de 290 €

3/ Autre demandeur sans PPP ou formation non inscrite dans le PPP

☐ Salarié ☐ Etudiant ☐ Conjoint non cotisant
☐ Profession libérale ou Chef d'entreprise non agricole
☐ Inscrit à Pôle Emploi ☐ Retraité

Sur la base de 145 € par jour, ma participation est de 290 €
Contactez votre fonds de formation (OCAPIAT, Pôle Emploi…)

"Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, je donne mon accord pour être pris(e) en photo dans le cadre de la formation et j'autorise la Chambre d'agriculture à utiliser et diffuser ces images dans ses supports de communication."

A ....., le.....

Signature :

Bulletin à retourner, **avant le lundi 18 décembre 2020**

Par courrier ou fax ou mail à :

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
Territoire Dore Livradois-Forez
19 avenue de Lyon 63600 AMBERT
Tel : 04 73 82 09 74 / 04 73 80 10 06 Fax : 04 73 82 37 28
a.savinel@puy-de-dome.chambagri.fr